



## DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR  
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex  
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03  
E-mail : [secretariat@grandvaucluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaucluse.fff.fr)  
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

# BULLETIN OFFICIEL *Intégral*

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de Football



## JOUEURS NON LICENCIÉS

Le Comité de Direction tient à alerter l'ensemble de ses clubs sur la participation de joueurs non licenciés à des compétitions officielles.

La responsabilité du Président est totalement engagée et celle-ci peut-être recherchée sur le plan civil et pénal en cas d'incidents graves.

Le Comité de Direction demande ainsi aux Présidents de clubs de bien vouloir sensibiliser leurs éducateurs et privilégier le jeu, l'éveil, le plaisir plutôt que le résultat à tout prix.

Le Comité de Direction n'hésitera pas, comme les précédentes saisons, à effectuer des demandes d'évocation auprès de la commission compétente, avec toutes les conséquences sur les **sanctions financières et sportives**.

**AUCUNE TOLERANCE** ne sera acceptée.

**Rappel de la réglementation** : Article 11 Ter des Règlements Sportifs du District.

A partir du **1er novembre** de chaque saison, une amende par licence manquante sera infligée aux clubs défaillants.

S'il est constaté pour un joueur sans licence que son club n'a pas présenté à la Ligue une demande d'enregistrement de licence à la date du match, une amende complémentaire sera appliquée.

Il est bien évident, qu'une demande de licence doit obligatoirement être en-cours auprès de la Ligue de la Méditerranée afin de pouvoir être inscrit sur la feuille de match.

Pour cela, le licencié pourra participer avec une pièce d'identité officielle ou non avec un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport.

Les commissions compétentes effectueront une demande d'évocation auprès de la commission de discipline afin d'effectuer des vérifications sur les licences.

Les frais d'évocation d'un montant de **45€**, seront mis à la charge du club fautif.



## BULLETIN OFFICIEL NUMERO 12 DU 26 OCTOBRE 2018

### COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel. L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

### Réunion Plénière du Comité de Direction

**Réunion du : Lundi 22 Octobre 2018**

**Présents :** M. MARTINET (Président). Mmes GUEGAN, CHEVALLIER. Melle LAURENCOT. MM. PASCAL, RIPPERT, SERRE, BATTISTA, LANET, GUIZZARDI, ALIVON, GOMEZ, AUBERT, GILLES, MENJAUD.

**Excusés :** MM. HERBERT (Président d'Honneur), BEGNIS, RIOU NARDELLI. Melle CHAMBON (C.T.D. D.A.P.).

**Assistent à la séance :** MM. SALIH (Directeur Administratif), GRAUGNARD (C.T.D.).

### CONDOLEANCES

Le Comité de Direction présente ses sincères condoléances au club d'**ORANGE GRES** suite au décès de **M. Aimé DARDUN** (dit mémé) survenu à l'âge de 79 ans qui fut joueur, dirigeant et Président du club.

Le Comité de Direction présente ses sincères condoléances aux clubs de **SARRIANS COM** et de **CARPENTRAS FC** suite au décès de **M. KIKI BOURDIN** survenu à l'âge de 88 ans qui fut joueur et amicaliste de la 1<sup>ère</sup> heure au sein de l'Amicale des Educateurs du District.

### FELICITATIONS

Le Comité de Direction à féliciter le club du **PONTET GRAND AVIGNON 84** pour son brillant parcours en Coupe de France et qui a malheureusement été éliminé lors du 5<sup>ème</sup> tour contre le club de **COTE BLEUE** qui évolue également en National 3.

Tous nos encouragements vont bien évidemment à nos clubs de **PERNES ESP** et **COURTHEZON SC** qui sont encore qualifiés pour le 6<sup>ème</sup> tour et seront opposés respectivement à **COTE BLEUE** (national 3) et à **HYERES FC** (National 2).

### **-JOURNEES D'ACCUEIL**

Le Comité de Direction prend à sa charge les goûters organisés par les clubs d'accueil suivants, soit 150€/club :

#### Site de MAILLANE

150€ à créditer sur le compte de MAILLANE SDE au titre des goûters.

#### Site de SORGUES

150€ à créditer sur le compte de SORGUES ESP au titre des goûters.

### **-SOLIDARITE**



Suite aux inondations dramatiques dans le département de l'Aude, le District lance un appel aux dons intitulé :

## FOOTBALL SOLIDAIRE au profit des clubs sinistrés

Toutes les personnes ou les clubs qui souhaitent aider les clubs audois dans ce moment difficile, peuvent adresser leurs dons à l'ordre du **District Grand Vaucluse**.

Les sommes collectées seront ainsi reversées au District de l'AUDE afin d'en faire bénéficier leurs clubs sinistrés.

Il est demandé aux clubs volontaires de bien vouloir adresser leurs dons avant le **15/11/2018**.

Le District Grand Vaucluse, ses clubs, ses Arbitres ainsi que toute la famille du Football souhaitent témoigner leur soutien au Département et aux clubs de Football du District de l'Aude.

**Nos pensées vont aux sinistrés et à celles et ceux qui ont perdu un proche dans cette catastrophe.**

### -UNAF

L'Assemblée Générale de L'UNAF aura lieu le Vendredi 16/11/2018 dans les locaux du District Grand Vaucluse.

### -ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

Pour faire suite au précédent procès-verbal du bureau Exécutif, l'AG de la Ligue Méditerranée est organisée le samedi 29/06/2019, soit à la même date fixée pour l'AG du District Grand Vaucluse.

De ce fait, l'Assemblée Générale du District Vaucluse est fixée le **Vendredi 28/06/2019** à partir de **18h30** (Démarrage de l'AG à 19h00).

A l'issue de cette Assemblée Générale, un cocktail dînatoire sera proposé aux clubs.

### -FETE DU FOOT

Le Comité de Direction renouvelle son appel à candidature concernant l'organisation de la **FETE DU FOOT** qui aura lieu les 01 et 02 Juin 2019.

### -FOOT ANIMATION

Les Brassages sont pratiquement terminés.

Les Poules vont être refondues avec un démarrage programmé après les vacances scolaires.

Le Président de la Commission, **M. Pascal BATTISTA**, tient à informer l'ensemble des clubs quant à la rédaction des feuilles de match.

En effet, trop de feuilles de match sont très mal remplies par les dirigeants avec des N° de licence manquants, des ratures, etc....

### -TERRAINS

**M. Etienne RIPPERT** rappelle que la réunion plénière de la Commission des Terrains s'est déroulée Samedi 13/10 dans les locaux du District Grand Vaucluse avec la participation des 5 Districts (Côte d'Azur, Provence, Var, Alpes et Grand Vaucluse) et organisée par la Ligue Méditerranée.

Plusieurs sujets ont été évoqués et notamment la mise en alerte des municipalités lors de l'expiration de la garantie décennale.

Le Comité de Direction attend le compte rendu de la Ligue Méditerranée afin de travailler sur ce sujet.

### -TECHNIQUE

**M. Ludovic GRAUGNARD** tient à informer le Comité de Direction que le stage CFF1 qui est en train de se dérouler sur le site de **PIOLENC** est **COMPLET**.

En effet, il y avait 31 demandes pour ce stage mais seulement 24 ont été acceptées.

Le Comité de Direction tient à remercier chaleureusement les clubs organisateurs de ces formations de cadres pour leur parfaite organisation.

### -FEMININES

**Mme Graziella CHEVALLIER** tient à alerter le Comité de Direction que certains clubs sont susceptibles d'évoluer dans les compétitions sans être licenciées.

De ce fait, les contrôles vont s'intensifier dans les commissions compétentes mais le Comité de Direction tient à sensibiliser les Présidents de Clubs où leurs responsabilités risquent d'être recherchées en cas d'incidents.

Attention, de lourdes sanctions risquent d'être données par les commission idoines.

### -MANIFESTATIONS

REMISE LABEL FEMININ BRONZE A CHATEAURENARD	25-oct.	Maison des associations
REMISE LABEL ELITE A AVIGNON AC	27-oct.	Stade Pierre BAIZET à 11h00
REMISE LABEL EXCELLENCE A COURTHEZON	19-oct.	Salle Polyvalente de la Roquette à 18h30
AG HIVER DISTRICT LES ANGLIS	24- nov.	
REMISE LABEL FEMININ OR A MONTEUX FC	A définir	
REMISE LABEL FEMININ ARGENT A SORGUES	A définir	
AG HIVER FFF	8-déc.	
AG HIVER LIGUE	15- déc.	
JOURNEE U11 DES CLUBS LABELLISES	6-avr.	LIEU A DETERMINER
JOURNEE L & FOOT	8-mai	
FINALE ROUMAGOUX	30-mai	
FETE DU FOOT MAURICE VINAS (01 et 02 Juin 2019)	1-juin	A DETERMINER
FETE DU FOOT MAURICE VINAS (01 et 02 Juin 2019)	2-juin	A DETERMINER
FINALE ULYSSE FABRE	7-juin	
FINALES AVENIR	8-juin	
AG ÉTÉ DISTRICT	28-juin	à 19h00 à COURTHEZON
AG LIGUE	29-juin	
SOIREE RECOMPENSES LIGUE	29-juin	

# LECTURE DU COURRIER

## LIGUE MEDITERRANEE

- Nous transmettant le tirage du 4<sup>ème</sup> Tour de la Coupe GAMBARDELLA.

Transmis Commission compétente.

- Nous transmettant des documents relatifs au F.A.F.A. figurant sur le réseau bleu.

Lu, pris note.

## DISCIPLINE ET REGLEMENTS

### COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit/être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

#### *Réunion du Mercredi 24 Octobre 2018*

**Présents** : M. GOMEZ (Président). Mmes GUEGAN, GONDRAN. MM. CRESPIAN, ILAFKIHEN, ROCHER, SOLER.

### NOUVEAU(X) DOSSIER(S)

DOSSIER N° 62 : **GOULT/ROUSSILLON / ETOILE D'AUBUNE - Coupe Grand Vaucluse du 21/10/2018.**  
DOSSIER N° 63 : **AUTRE PROVENCE US / ORANGE FC - D5 du 21/10/2018.**  
DOSSIER N° 64 : **ST ROMAIN O. / CAROMB SC - D4 du 21/10/2018.**  
DOSSIER N° 65 : **ISLE BC / ST ANDIOL O. – Féminines D2 à 8 du 14/10/2018.**  
DOSSIER N° 66 : **MONDRAGON SC / CAROMB SC - Coupe Roumagoux du 14/10/2018.**  
DOSSIER N° 67 : **ROGNONAS SC / LE THOR US - D3 du 21/10/2018.**

### RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente une pièce d'identité de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit obligatoirement présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées (Art. 142-7).

### IMPORTANT - FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre (équipes soumises à la F.M.I.).

Le club recevant a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'Arbitre.

- En cas de recours à une feuille de match papier, les Arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cette outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre, il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'Arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition, en cas de réserves.

**RAPPEL : Les clubs doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amendement.**

DOSSIER N° 62 : **GOULT/ROUSSILLON / ETOILE D'AUBUNE - Coupe Grand Vaucluse du 21/10/2018.**

Vu la réserve portée sur la feuille de match par M. LAROSA Raphaël, Dirigeant de l'ETOILE D'AUBUNE, irrecevable car mal formulée.

Vu la confirmation de réserve irrecevable car non nominative.

Dans ces conditions cette réserve ne peut être transformée en réclamation d'après match.

Attendu que le non-respect des formalités relatives à la formulation des réserves et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité (voir Article 186, Alinéa 2 des R.G. F.F.F.).

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit la réserve irrecevable et confirme le score acquis sur le terrain : AV GOULT-ROUSSILLON / ETOILE D'AUBUNE = 2 à 1.

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 63 : AUTRE PROVENCE US / ORANGE FC - D5 du 21/10/2018.**

Vu le courrier électronique de M. VERA Georges, Président d'AUTRE PROVENCE US, en date du 19/10/2018 qui précise :  
« L'équipe d'AUTRE PROVENCE US ne sera pas présente à la rencontre du 21/10/2018 et ce, par manque d'effectif ».

**Par ces motifs,**

**La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par forfait à AUTRE PROVENCE US (voir Article 159, Alinéa 4 RG F.F.F.).**

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 64 : ST ROMAIN O. / CAROMB SC - D4 du 21/10/2018.**

Vu le courrier électronique de M. JAILLIARD Daniel, Secrétaire de CAROMB SC, en date du 21/10/2018 qui précise :  
« L'équipe de CAROMB SC ne sera pas présente à la rencontre du 21/10/2018 et ce par manque d'effectif ».

**Par ces motifs,**

**La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par forfait à CAROMB SC (voir Article 159, Alinéa 4 des R.G. F.F.F.).**

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 65 : ISLE BC / ST ANDIOL O. – Féminines D2 à 8 du 14/10/2018.**

La Commission, après étude des pièces versées au dossier, juge en première instance.

Attendu qu'il ressort du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :  
« *Le recours à la F.M.I. est obligatoire* » et que « *tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'Article 200 des Règlements Généraux ou à l'Article 2 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux* ».

Considérant qu'en l'espèce, il ressort des pièces versées au dossier que le club d'ISLE BC n'a pas pu utiliser la tablette.

Considérant que la Commission estime que la responsabilité de ce club est engagée.

**Par ces motifs,**

**La Commission décide de sanctionner le club d'ISLE BC d'une amende de 50 €, en application des dispositions du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), pour infraction à l'obligation d'utiliser la tablette.**

Vu le rapport du club de l'ISLE BC ainsi que celui de ST ANDIOL O.

La Commission rappelle aux dirigeants des clubs que de nombreuses réunions de formations ont été organisées au mois de septembre et que le guide d'utilisateur de la F.M.I. est disponible sur le site internet de la Ligue.

**La Commission rappelle aux clubs que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.**

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 66 : MONDRAGON SC / CAROMB SC - Coupe Roumagoux du 14/10/2018.**

La Commission, après étude des pièces versées au dossier, juge en première instance.

Attendu qu'il ressort du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :  
« *Le recours à la F.M.I. est obligatoire* » et que « *tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'Article 200 des Règlements Généraux ou à l'Article 2 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux* ».

Considérant qu'en l'espèce, il ressort des pièces versées au dossier que le club de CAROMB SC n'a pas pu utiliser la tablette.

Considérant que la Commission estime que la responsabilité de ce club est engagée.

**Par ces motifs,**

**La Commission décide de sanctionner le club de CAROMB SC d'une amende de 50 €, en application des dispositions du Règlement de la F.M.I. (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.), pour infraction à l'obligation d'utiliser la tablette.**

Vu le rapport du club de MONDRAGON SC ainsi que celui de CAROMB SC.

La Commission rappelle aux dirigeants des clubs que de nombreuses réunions de formations ont été organisées au mois de septembre et que le guide d'utilisateur de la F.M.I. est disponible sur le site internet de la Ligue.

**La Commission rappelle aux clubs que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.**

\*\*\*\*\*

**DOSSIER N° 67 : ROGNONAS SC / LE THOR US - D3 du 21/10/2018.**

Vu le rapport et l'annotation sur la feuille de M. FARYSSY Jamal, Arbitre officiel :

« Arrêt de la rencontre à la 80<sup>ème</sup> minute pour cause de carton rouge au n° 5 et des cartons blancs aux n° 4, 9 et 6 du club de ROGNONAS SC ; cette équipe s'est retrouvée en nombre insuffisant de joueurs (7 sur le terrain) : j'ai arrêté la rencontre sur le score de 1 à 2 ».

**Par ces motifs,**

**La C.S.R. jugeant en premier ressort, dit match perdu par pénalité à ROGNONAS SC (Article 159, Alinéa 2 des R.G. F.F.F.).**

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation et à la Commission de discipline pour suite à donner.

**Président : J. GOMEZ,**

**Secrétaire de séance : L. ROCHER.**

# ARBITRAGE

## COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### *Réunion du Mardi 23 Octobre 2018*

**Déléguée du Comité de Direction :** Melle LAURENÇOT.

**Présents :** MM. LANET (Président), GUELHES, THUY, MUNZINGER, THON, PEGOUD, SPADAFORA, MAIZEROI.

**Excusés :** MM. AJJANI R, BEGNIS, BOUAISS, AJJANI H.

**Assistent à la séance :** Mme ANDREO. M. DEPACE.

**Reçus :** MM. GHAJDAOUI ALAOUI Khalid, BIBICHE Fakhreddine.

## INFORMATIONS ARBITRES

**Les licences suivantes sont arrivées ; venir les retirer au District :**

AARAB Moumène, club de VISAN JS,  
ABDANE Ossama, club de MAILLANE SDE,  
ABDELHAK Mohamed, club de MALAUCENE RG,  
AGZIRIN Zakaria, club de VAL DURANCE FA,  
AJJANI Hicham, club ST ROMAIN O.,  
AJJANI Rachid, INDEPENDANT,  
ALLAMI Aissam, INDEPENDANT,  
AMRHEIN Alexandre, club de MAILLANE SDE,  
AMZIANE Abdelilah, club d'ORANGE GRES US,  
ANTOINE Marc, Indépendant.  
AUBERT Anthony, club de ST ETIENNE DU GRES,  
AUBERT Thomas, club de SERIGNAN US,  
AZARD Louis, club d'ETOILE AUBUNE,  
BENZAIECH Vincent, club de LE PONTET GD AV. 84,  
BOGAERT Matthieu, club de LA TOUR D'AIGUES US,  
BONNEL Tom, club de MONDRAGON SC,  
BOUAISS Fouad, club de LES ANGLES EMAF,  
BOUASLA Yassine, club de MONTFAVET SC,  
BOUBKARI Abid, club d'AVIGNON US,  
BRICHARD Steve, club de LES VIGNERES FC,  
CAMPAGNA François, club de GORDES ESP,  
CARNET Kévin, club de CADEROUSSES US,  
CARTIER Alexandre, club de PERTUIS USR,  
CHACHA Abdelmajid, club de MAILLANE SDE,  
CHAOUCH Bilal, club d'AVIGNON AC,  
CHATI Samir, club de NOVES O.,  
CHAZAL Stéphanie, club de MONTEUX FCF,  
CONTRERAS Francisco, club de LE THOR US,  
DALMAS Sébastien, club de PERTUIS USR,  
DARRAZI Najim, club d'AUTRE PROVENCE,  
DHEM Otmane, club de MONDRAGON SC,  
DJELASSI Sofian, club de VAL DURANCE FA,  
DONADIO Julien, INDEPENDANT,  
DUONG Stéphane, club de MAUSSANE ESVB,  
EFE Gabriel, club de CALAVON FC,  
EFE Mathieu, club de TRAVAILLAN FC,  
EFE Sezai, club de BOLLENE RCB,  
EL BAHRAOUI Amine, club de GADAGNE SC,  
EL HAMZAOUI Samir, club de RASTEAU AS,  
EL HASSOUNI Abdellah, INDEPENDANT,

EL KADI Nawfal, club de LE PONTET GD AV. 84,  
EL KALAI Nassim, club de MONTEUX O.,  
EL KANIZI Ilyasse, club de VEDENE AC,  
EL KANIZI Yassine, club de VEDENE AC,  
EL KHATIRI Amine, INDEPENDANT,  
EL MAZZOUFI El Yase, club de MONTEUX O.,  
EL MEKHFI Abdelaziz, club de SARRIANS COM,  
ELKHATIRI Salim, club d'EYRAGUES O.,  
ERRAKHAOUI Jamal, INDEPENDANT,  
FATNASSI Balir, INDEPENDANT,  
GUENFOUD Abdelali, INDEPENDANT,  
HAMMOUCH Abdelkader, club d'ORANGE FC,  
IKAN Hafid, club de LE PONTET GD AV. 84,  
IKAN Mohamed, club de CARPENTRAS FC,  
JAMALI Youssef, club de MAUSSANE ESVB,  
KADDOURI Mohamed, club de MONTEUX O.,  
KEBBOUR Zineddine, club de SORGUES ESP,  
KHETTAR Rami, club de CAVAILLON ARC,  
KORIKO Fayed, club d'ISLE BC,  
LABIDI Oussema, club de CALAVON FC,  
LEQUIEN Mickaël, club d'ENTRAIGUES US,  
M'HAYA Youssef, club de ST REMY AS,  
MARQUIER Gérard, club de GRAVESON ENT,  
MARTIN Lucas, club de MORIERES ACS,  
MARTINEZ Dorian, club de LE THOR US,  
MARTINEZ Mathias, club d'AUTRE PROVENCE,  
MASSASSI Adil, club de MAILLANE SDE,  
MEFEDJEKH Dilm, club d'ENTRAIGUES US,  
MERZOUG Abdelkarim, club de VELLERON SO,  
MERZOUG Bilel, club de VELLERON SO,  
MERZOUG Yassine, club de VELLERON SO,  
NICAUD Mickaël, club de VENTOUX SUD FC,  
PALUD Dorian, club de LAPALUD US,  
POIRSON Frédéric, club de CAMARET AS,  
RHAZALI Aimad, club de PERNES ESP,  
ROSSO Llyod, club de PERNES ESP,  
RUND Annis, club d'AVIGNON AC,  
SAHBI Jamal, club d'ORANGE FC,  
SAHKI Rayan, INDEPENDANT,  
SAIDI Essam, club de CAUMONT FC,

SIBGUI Ayoub, club de ST REMY AS.  
SULPICE Romain, club de CHEVAL BLANC FC,  
THUY David, club d'EYGALIERES US,  
YAMLOUNI Noaaman, club de JONQUIERES SC,

ZAHIRI Abderrazzak, club d'AVIGNON CFC,  
ZAIM Rachid, club d'ENTRAIGUES US,  
ZEGHLI Mourad, club d'EYGALIERES US,

**Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres : le Mardi de 18h00 à 19h00.**

## **TESTS ECRIT ET PHYSIQUE - OBLIGATOIRES**

### **Samedi 3 Novembre 2018**

Stade Muratori à CAMARET,  
Départs à 10h00, 10h30 et 11h00.

### **Mercredi 7 Novembre 2018**

Stade de la Souvine à MONTFAVET,  
Départs à 19h00, 19h30 et 20h00.  
Test écrit au District à partir de 18h30.

### **Samedi 10 Novembre 2018**

Complexe sportif du JAS à CABANNES,  
Départs à 10h00, 10h30 et 11h00.

*Pas plus de 15 Arbitres/session. Prévoir stylo et bouteille d'eau.*

## **CORRESPONDANCES**

### **DIVERS**

**MAIRIE DE CAMARET** : Reçu votre accord pour la mise à disposition de vos installations le 03/11/18.

### **CLUBS**

**ST ETIENNE DU GRES FC** : Lu, pris note.

**SAHUNE AS** : Lu, pris note.

**ST SATURNIN US** : Reçu vos félicitations ; transmis aux Arbitres.

**MORIERES ACS** : Lu, pris note.

### **DEMANDE D'ARBITRES**

**ST DIDIER US** : Dans la mesure du possible ; match du 18/11/18 en U17 D3.

**PERNES ESP** : Dans la mesure du possible ; matchs du 11/11/18 en U15 D3 Poule A et U15 D3 Poule B.

### **ARBITRES**

**M. HAMMOUCH A.** : Reçu votre certificat médical en date du 21/10/18.

**M. DESOLA C.** : Noté le motif de votre absence à la rencontre du 21/10/18.

**M. BIBICHE F.** : Courrier transmis à la Commission du Statut de l'Arbitrage.

**M. EFE S.** : Noté votre arrêt de l'arbitrage en fin de saison. Merci pour les services rendus.

**M. VITTORIETTI Y.** : Noté votre présence le 07/11/18 pour les tests.

**M. FUTSI L.** : Reçu votre nouveau RIB.

**M. DESMARETZ S.** : Noté votre demande de réintégrer le District.

**M. LOUNISSA R.** : Noté l'absence de l'Arbitre assistant à la rencontre du 21/10/18.

### **INDISPONIBILITES**

**M. KADDOURI M.** : Le 20/10/18.

**M. RUND A.** : Du 21/10/18 au 06/11/18.

**M. CHERGUIA H.** : Le 28/10/18.

**M. MERZOUG Y.** : Du 27 au 28/10/18.

**M. EL OUARYAGHLY S.** : Le 27/10/18.

**M. AZARD L.** : Le 28/10/18 à partir du 12H00.

**M. HAMMOUCH A.** : Du 21 au 28/10/18 (Certificat médical joint).

**M. EL AFOUI A.** : Du 01 au 05/11/18.

**M. MARTINEZ M.** : Du 22 au 30/10/18.

**M. GARCIA K.** : Le 28/10/18.

**M. FAREL D.** : Le 02/12/18.

**M. VITTORIETTI Y.** : Le 27/10/18.

**M. KARA ALI A.** : Le 28/10/18 jusqu'à 12h30.

**M. LEQUIEN M.** : Du 19 au 21/10/18. Du 27 au 28/10/18.

M. SAIDI E. : Du 02 au 23/12/18.

M. CLIMENT V. : Le 28/10/18.

M. COLOMBO S. : Le 28/10/18.

M. IKAN M. : Le 28/10/18.

M. ROSSO L. : Le 04/11/18.

M. BONNEL T. : Du 10 au 11/11/18.

M. YAMLOUNI N. : Le 27/10/18. Du 26/11/18 au 07/12/18. Le 15/12/18. Du 22 au 23/12/18. Le 30/12/18. Le 05/02/19.

### **NUMEROS IMPORTANTS**

M. MUNZINGER - Contrairement Séniors : 06.73.86.35.55.

M. BOUAISS - Contrairement Jeunes : 06.16.40.26.91.

## **ACTIVITÉS SPORTIVES**

### **COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS**

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

#### ***Réunion du Lundi 22 Octobre 2018***

**Présents** : M. GILLES (Président). Mmes GUEGAN, TETON. M. CHAUMARD, YUSTE.

### **SECTEUR COUPE**

#### **NOTE AUX CLUBS EVOLUANT EN COUPE LE 28/10/2018**

Les rencontres éventuellement remises à cette date, devront impérativement se dérouler le **Jeudi 1<sup>er</sup> Novembre**.

### **GRAND VAUCLUSE**

Le match n° 52661.1 : **PROVENCE RC / ISLE FC** du 28/10 est avancé au **Samedi 27/10 à 20h00**. Accord des clubs.

### **COMMISSION DES JEUNES A 11**

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

#### ***Réunion du Mardi 23 Octobre 2018***

**Présents** : MM. GUIZZARDI (Membre du Comité de Direction), GARCIA (Président), POLI, ABEILLE, DANY. Mme MAULET.

**Excusé(s)** : M. CRUZEL. Mme NICOLAS.

### **FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES**

**à faire parvenir avant le 30/10/2018 sous peine de match perdu.**

#### **U17 D3**

**== Poule C**

Le match n° 51994.1 : **TARASCON FC / SUD LUBERON 2** du 14/10/2018.

#### **U15 D3**

**== Poule A**

Le match n° 52036.1 : **VELLERON SO / COURTHEZON SC** du 14/10/2018.

**== Poule B**

Le match n° 52083.1 : **VALREAS US / PROVENCE RC** du 14/10/2018.

## **U19**

### **HORAIRES DES RENCONTRES PERIODE HIVER**

A partir du 1<sup>er</sup> Novembre 2018 les rencontres de championnat seront à jouer à **15h30 pour les clubs suivant** :

PERTUIS USR / ENTRAIGUES US / MONTFAVET SC / TOUR D'AIGUES US / BOLLENE RCB / COURTHEZON SC / ST REMY AS / CALAVON FC.



Les rencontres de championnat et coupes se déroulant sur des terrains dépourvus d'éclairage seront fixés à **15h00**.

**D1** : BARBENTANE O. / PERNES ESP. (stade Rame).

**D2** :

**== Poule A**

DENTELLES FC / JONQUIERES SC / PERNES ESP 2 (stade Rame) / VENTOUX SUD FC (MAZAN Cosec).

**== Poule B**

ARC CAVAILLON (stade Jean Roman) / MAILLANE SDE / VAL DURANCE FA (stade Orgon) / GADAGNE SC.

Les clubs ci-dessous disposant d'un stade avec éclairage homologué par le District, et ayant fait la demande, joueront à **16h00**.

**D1** : LE PONTET GD AV US 2 (stade Montbord et St Louis honneur) / PERNES ESP (stade Bernal) / VEDENE AC (La Banastière 1).

**D2** :

**== Poule A**

MONTEUX O. (stade St Hilaire).

**== Poule B**

AVIGNON ACA (stade Dulcy) / MOLLEGES FC / LES ANGLES EMAF.

## U17

### U17 D1

Le match n° 51306.1 : **VEDENE AC / MONTEUX O.** du 14/10/2018 se jouera le **27/10/2018 à 15h00**.

### U17 D2

**== Poule A**

Considérant que l'équipe de **MORIERES ACS 1** a émis le souhait de se retirer de ce championnat U17 D2 car il rencontre trop de difficultés.

Considérant que pour conserver l'éthique et l'esprit sportif de ce championnat, l'équipe de **MORIERES ACS 1** est reversé dans le championnat U17 D3.

De ce fait, **MORIERES ACS 1** est forfait Général en U17 D2.

**MORIERES ACS** devra rattraper ces 2 matchs en retard et ne pourra monter en catégorie supérieure en fin de saison. Tous les résultats de **MORIERES ACS** sont annulés.

**== Poule B**

Le match n° 51523.1 : **ISLE BC / CALAVON FC2** du 07/10/2018 se jouera le **04/11/2018**.

Le match n° 51534.1 : **LE PONTET GD AV. US / PERTUIS USR** se jouera le **11/11/2018**.

### U17 D3

**== Poule A**

Le match n° 51866.1 : **NYONS FC / LAPALUD US** du 04/11/2018 est avancé au **03/11/2018 à 15h00**.

Le match n° 51868.1 : **PROVENCE RC / JONQUIERES SC** se jouera le **04/11/2018**.

Le match n° 51866.1 : **NYONS FC / LAPALUD US** se jouera le **04/11/2018**.

**VALREAS** déclare **FORFAIT**.

**== Poule B**

Le match n° 51941.1 : **ENTRAIGUES FC / VENTOUX SUD FC 2** se jouera le **04/11/2018**.

**== Poule C**

Le match n° 51982.1 : **AVIGNON US / LES ANGLES EMAF 2** se jouera le **04/11/2018**.

## U15

### U15 D2

**== Poule A**

**Matchs à jouer le 04/11/2018 :**

Le match n° 51590.1 : **NYONS FC / CARPENTRAS FC**.

Le match n° 51593.1 : **LE PONTET GD AV.US 3 / SORGUES ESP**.

Le match n° 51594.1 : **VENTOUX SUD FC / SARRIANS COM**.

**== Poule B**

**Matchs à jouer le 04/11/2018 :**

Le match n° 51642.1 : **GRES d ORANGE US / VEDENE AC2**.

Le match n° 51655.1 : ISLE BC / CALAVON FC.

Le match n° 51657.1 : CAVAILLON ARC 2 / CHATEAURENARD FA.

### **U15 D3**

#### **Matches à jouer le 28/10/2018 :**

Le match n° 52031.1 : ST DIDIER US2 / ENTRAIGUES FC.

Le match n° 52120.1 : VILLENEUVE FC2 / GADAGNE SC2.

Le match n° 52123.1 : MAILLANE SDe2 / GRAVESON ENT.

Le match n° 52117.1 : JONQUIERES SC2 / AVIGNON US.

Le match n° 52168.1 : CHATEAURENARD FA2 / VAL DURANCE FA.

Le match n° 52160.1 : LE PONTET GD AV. / MOLLEGES FC.

Le match n° 52209.1 : BONNIEUX FC / CHATEAURENARD FA3.

Le match n° 52211.1 : GOULT. ROUSSILLON AV. / GADAGNE SC.

#### **== Poule B**

Le match n° 52086.1 : CADEROUSSE US / PERNES ESP. du 04/11/2018 est avancé au 03/11/2018 à 15h30.

## **COUPES**

### **TIRAGE COUPE**

En présence de M. GUIZZARDI (Membre du Comité de Direction) et de la Commission des Jeunes.

### **CADRAGE COUPE GRAND VAUCLUSE U19**

**Matches à jouer le 03/11/2018.**

**Les 5 Clubs qualifiés pour le 4<sup>ème</sup> Tour de Coupe Gambardella n'entrent pas au 2ème Tour.**

Le tirage est consultable sur le site du District.

## **COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION**

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### **Réunion du Mardi 23 Octobre 2018**

**Présents :** Mmes CHEVALLIER (Présidente), COLOMBI. MM. PEGAS, BES, BRIEU, MASSANO, GARCIA.

**Excusés :** Mmes CHAMBON (CTD DAP), PELLEGRIN, CATALANO. M. MALLAMACI.

**Assiste à la séance :** M. GUIZZARDI (Vice-Président District).

### **ATTENTION**

**Les clubs U18F et U15F souhaitant se rendre au match de l'Equipe de France à Nice le 10/11/18 devront le signaler à la Commission.**

**Les clubs devront anticiper, si besoin, le report de leur match du 10/11/18 en l'avancant pendant les vacances, un soir en semaine sur terrain homologué en éclairage, un mercredi ou le samedi matin 10/11/18 ; ceci afin que les brassages soient terminés au 11/11/18 et qu'ainsi le championnat puisse débuter au plus tôt.**

### **RAPPEL**

**Veillez nous envoyer les coordonnées de vos éducateurs pour les différentes catégories.**

### **CORRESPONDANCES**

**BOLLENE RCB :** Pris note de l'engagement d'une équipe en U15F après les brassages.

**MONTEUX FCF :** Pris note de l'engagement d'une troisième équipe U15F après les brassages.

**MORIERES AC :** Pris note de votre candidature pour la Journée Féminine du 08/05/2019.

**LIGUE MEDITERRANEE :** Pris note de votre courrier.

## SECTEUR CHAMPIONNATS

### CHAMPIONNAT U15 F – D1

#### == POULE B

Match n° 52514.1 : **AVIGNON AC 1 / PERTUIS USR 1** du 10/11/2018 se jouera à **14h30** sur le stade **ROUMANILLE**.

### CHAMPIONNAT ADULTES A 11 – D1

#### == POULE B

Suite à l'indisponibilité de terrain pour 13h00, la Commission, avec l'accord des deux clubs, décide d'avancer le match à 10h30.

Match n° 52274.1 : **LES ANGLES EMAF 1 / PIOLENC AS 1** du 04/11/2018 se jouera à **10h30** sur le stade **Pagès**.

## SECTEUR COUPES

### COUPE PAUL CHABAS

**AVIGNON AC** : Concernant votre demande de changement d'horaire, il faut l'accord du club adverse.

Match n° 52669.1 : **AVIGNON AC 2 / BARBENTANE O. 1** du 11/11/2018 est maintenu à **10h30** sur le stade **Léon Dulcy**.

## COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### *Réunion du Vendredi 19 Octobre 2018*

**Présents** : MM. BATTISTA (Président), COMBE, LAURENT, MAUREAU, PLUOT, THIABAUD, VOULET.

**Assistent** : Mme CHAMBON (CTD DAP). MM. GRAUGNARD (CTD), NOUGUIER.

**Excusés** : MM. GUIZZARDI (Délégué du Comité Direction), PLUQUET, ZANDOMENEGHI.

## CATEGORIE U12-U13

### AMENDE 10€

#### **Journée 1**

➤ Absence de licences Arbitre :

Poule 8 : US GRES D'ORANGE, SC JONQUIERES

➤ Forfait simple :

Poule 10 : VAISON O

Poule 5 : AC VEDENE

➤ Feuille de match non parvenue : BC ISLE

➤ Absence licence Dirigeant :

Poule 11 : SC JONQUIERES

Poule 8 : ORANGE FC

#### **Journée 2**

➤ Absence de licence Arbitre :

Poule 2 : US LE PONTET

Poule 5 : ETOILE D'AUBUNE

➤ Feuille de match non parvenue

Poule 5 : US LE PONTET

Poule 2 : SC COURTHEZON

Poule 9 : O.MONTEUX

Poule 7 : SO VELLERON

➤ Absence licence Dirigeant :

Poule 5 : ESP SORGUES

Poule 2 : FC CALAVON

Poule 3 : ESP. SORGUES

Calendrier Prévisionnel U12/U13 Saison 2018/2019			
Date	Forme de pratiques	Date	Forme de pratiques
08-sept	Réunion éducateurs	19-janv	J6
15-sept		26-janv	Rattrapages
22-sept	Brassages	02-févr	J7
29-sept	Brassages	09-févr	
06-oct	Brassages	16-févr.	
13-oct	Brassages	23-févr	
20-oct	Rattrapages brassages	2-mars	J1
27-oct		09-mars	Finale Challenge U13 ou Rattrapages
03-nov		16-mars	J2
10-nov	J1	23-mars	Finale Départementale Festival Foot ou Rattrapages
17-nov	1er tour Festival Foot	30-mars	J3
24-nov	J2	06-avr	J4
01-déc	J3	13-avr.	
08-déc	J4	20-avr	
15-déc	J5	27-avr.	Finale Régionale Festival Foot ou Rattrapages
22-déc		04-mai	J5
29-déc		11-mai	J6
05-janv		18-mai	J7
12-janv	2ème tour Festival Foot ou Challenge Départemental	25-mai	Rattrapages

## CATEGORIE U10-U11

### AMENDE 10 €

#### Journée 1

➤ Absence non excusée :

Poule 4 : NOVES O. 2

Poule 11 : MONTEUX O. 3

Poule 5 : ORANGE FC 2

Poule 17 : CFC 4

Calendrier Prévisionnel U10-U11 Saison 2017/2018			
---	--	--	--

Date	Forme de pratiques	Date	Forme de pratiques
15-sept	Rentrée du Foot	26-janv	Challenge Départemental
22-sept		02-févr	7
29-sept	Brassages	09-févr	
06-oct	Brassages	16-févr	
13-oct	Brassages	23-févr	

20-oct	Ratt	02-mars	1
27-oct		09-mars	2
03-nov		16-mars	Journée Dép. clubs labellisés ou Ratt
10-nov	1	23-mars	3
17-nov	2	30-mars	4
24-nov	3	06-avr	Journée Reg. clubs labellisés ou Ratt
01-déc	Challenge Départemental	13-avr	
08-déc	4	20-avr	
15-déc	5	27-avr	5
22-déc		04-mai	Finale Challenge Départemental
29-déc		11-mai	6
05-janv		18-mai	7
12-janv	Ratt	25-mai	Ratt
19-janv	6	01-juin	

## CATEGORIE U8-U9

### Calendrier Prévisionnel U8-U9 Saison 2018/2019

Date	Forme de pratiques	Date	Forme de pratiques
22/9	Rentrée du Foot	19/1	
29/9		26/1	Plateau 6
6/10	Plateau 1 chez A	2/2	
13/10		9/2	
20/10		16/2	
27/10		23/2	
3/11		2/3	Plateau 7
10/11	Plateau 2 chez B	9/3	
17/11		16/3	Plateau 8
24/11	Plateau 3 chez C	23/3	
1/12		30/3	Plateau 9
8/12	Plateau 4 chez D	6/4	
15/12		13/4	
22/12		20/4	
29/12		27/4	Plateau 10
5/1		4/5	
12/1	Plateau 5 chez E	11/5	Journée Nationale des Débutants

## POULES U8/U9

POULE 1		POULE 2		POULE 3	
A	VALREAS US 1	A	CADEROUSSE US 1	A	R.C PROVENCE 1
B	VISAN JS 1	B	JONQUIERES SC 1	B	PIOLENC AS 1
C	BOSQUETAINE US 1	C	VEDENE AC 3	C	BOLLENE RCB 1
D	VAISON O. 1	D	BEDARRIDES AS 1	D	COMTAT VENAISSIN JS 3
E	AUTRE PROVENCE U.S 1	E	E.AUBUNE 2	E	R.C PROVENCE 2
F	VISAN JS 2	F	JONQUIERES SC 2	F	PIOLENC AS 2
G	VAISON O. 2	G	BEDARRIDES AS 2	G	BOLLENE RCB 2
H	VISAN JS 3	H	VEDENE AC 4	H	PIOLENC AS 3
I	R.C PROVENCE 3	I	JONQUIERES SC 3	I	BOLLENE RCB 3
J	R.C PROVENCE 4	J	E.AUBUNE 3	J	
K	AUTRE PROVENCE U.S 2				

POULE 4		POULE 5		POULE 6	
A	MALAUCENE RG 1	A	TARASCON FC 1	A	MONTFAVET SC 1
B	CAROMB SC 1	B	GRAVESON ENT 1	B	ST SAT AVIGNON US 1
C	SARRIANS COM 2	C	ROGNONAS SC 1	C	AVIGNON OUEST F.C 1
D	CARPENTRAS F.C. 2	D		D	MONTFAVET SC 2
E	ALTHEN SC 1	E	BOULBON ES 1	E	ST SAT AVIGNON US 2
F	ENTRAIGUES FC 1	F	TARASCON FC 2	F	AVIGNON OUEST F.C 2
G	SARRIANS COM 3	G	BOULBON ES 2	G	AVIGNON OUEST F.C 3
H	CARPENTRAS F.C. 3	H	TARASCON FC 3	H	LES ANGLES EMAF 1
I	ENTRAIGUES FC 2	I		I	LES ANGLES EMAF 2
J	MALAUCENE RG 2	J		J	ST SAT AVIGNON US 3

POULE 7		POULE 8		POULE 9	
A	PLAN D'ORGON 1	A	ST JEAN GRES FONTV. 1	A	LES VIGNERES FC 1
B	C. O. CABANNAIS 1	B	AUREILLE FC 1	B	LE THOR U.S 1
C	ST ANDIOL O. 1	C	MAUSSANE ESVB 1	C	SC GADAGNE 2
D	CHEVAL BLANC FC 1	D	VAL DURANCE FA 1	D	LE THOR U.S 2
E	MOLLEGES FC 1	E	MOURIES ENT. 1	E	SC GADAGNE 3
F	PLAN D'ORGON 2	F	ST JEAN GRES FONTV. 2	F	
G	C. O. CABANNAIS 2	G	AUREILLE FC 2	G	
H	CHEVAL BLANC FC 2	H	MAUSSANE ESVB 2	H	
I	PLAN D'ORGON 3	I	VAL DURANCE FA 2	I	
J	ST ANDIOL O. 2	J	MOURIES ENT. 2	J	
K	CHEVAL BLANC FC 3				
L	C. O. CABANNAIS 3				

POULE 10		POULE 11	
A	PAYS D'APT 1	A	ET.S.CUCURON 1
B	GORDES ESP. 1	B	VILLELAURE SOC 1
C	BONNIEUX LACOSTE ASJ 1	C	FOOTBALL CADENET LUB 1
D	GOULT ROUSSILLON 1	D	SUD LUBERON ENT. S. 1
E	PAYS D'APT 2	E	OPPEDE MAUBEC 1
F	GOULT ROUSSILLON 2	F	FOOTBALL CADENET LUB 2
G	PAYS D'APT 3	G	SUD LUBERON ENT. S. 2
H	BONNIEUX LACOSTE ASJ 2	H	VILLELAURE SOC 2
I		I	
J		J	

## POULE U9

POULE 12		POULE 13		POULE 14	
A	MONDRAGON MORNAS 1	A	COURTHEZON SC 1	A	PERNES ESP 1
B	LAPALUD US 1	B	ORANGE FC 1	B	MONTEUX O. 1
C	COMTAT VENAISSIN JS 1	C	ORANGE GRES US 1	C	VENTOUX SUD FC M/B 1
D	CAMARET AS 1	D	DENTELLES FC 1	D	VEDENE AC 1
E	MONDRAGON MORNAS 2	E	SARRIANS COM 1	E	PERNES ESP 2
F	LAPALUD US 2	F	E.AUBUNE 1	F	MONTEUX O. 2
G	COMTAT VENAISSIN JS 2	G	ORANGE FC 2	G	VENTOUX SUD FC M/B 2
H	CAMARET AS 2	H	DENTELLES FC 2	H	VEDENE AC 2
I		I	ORANGE GRES US 2	I	MONTEUX O. 3
	<b>Suite POULE 12</b>		<b>Suite POULE 12</b>		<b>Suite POULE 13</b>
J		J		J	VENTOUX SUD FC M/B 3

**POULE 15**

A	CARPENTRAS F.C. 1
B	PERNES ESP 3
C	ST DIDIER US 1
D	PERNES ESP 4
E	MORIERES ACS 1
F	MORIERES ACS 2
G	ISLE BC 3
H	CAUMONT FC 1
I	CAUMONT FC 2
J	

**POULE 16**

A	VILLENEUVE FC 1
B	AVENIR CLUB AVIGNON 1
C	LE PONTET US 1
D	SORGUES ESP 1
E	VILLENEUVE FC 2
F	AVENIR CLUB AVIGNON 2
G	LE PONTET US 2
H	SORGUES ESP 2
I	LE PONTET US 3
J	SORGUES ESP 3

**POULE 17**

A	AVIGNON CFC 1
B	AVIGNON US 1
C	AVIGNON CFC 2
D	AVENIR CLUB AVIGNON 3
E	AVIGNON US 2
F	AVENIR CLUB AVIGNON 4
G	AVIGNON CFC 3
H	LES ANGLES EMAF 3
I	
J	

**POULE 18**

A	BARBENTANE O. 1
B	MAILLANE SDE 1
C	NOVES O. 1
D	ST REMY AS 1
E	CHATEAURENARD FA 1
F	BARBENTANE O. 2
G	MAILLANE SDE 2
H	NOVES O. 2
I	ST REMY AS 2
J	EYRAGUES O. 1

**POULE 19**

A	CALAVON FC 1
B	ISLE BC 1
C	GADAGNE SC 1
D	VELLON SO 1
E	CAVAILLON ARC 1
F	CALAVON FC 2
G	ISLE BC 2
H	VELLON SO 2
I	CALAVON FC 3
J	CAVAILLON ARC 2

**POULE 20**

A	PERTUIS USR 1
B	TOUR AIGUES US 1
C	
D	TOUR AIGUES US 2
E	PERTUIS USR 3
F	TOUR AIGUES US 3
G	
H	
I	
J	

## POULES U8

**POULE 21**

A	LAPALUD US 3
B	MONDRAGON MORNAS 3
C	CAMARET AS 3
D	ORANGE FC 3
E	LAPALUD US 4
F	MONDRAGON MORNAS 4
G	CAMARET AS 4
H	
I	
J	

**POULE 22**

A	ORANGE GRES US 3
B	COURTHEZON SC 2
C	DENTELLES FC 3
D	MONTEUX O. 4
E	ORANGE GRES US 4
F	COURTHEZON SC 3
G	DENTELLES FC 4
H	MONTEUX O. 5
I	MONTEUX O. 6
J	

**POULE 23**

A	MALAUCENE RG 2
B	VENTOUX SUD FC M/B 4
C	PERNES ESP 5
D	ST DIDIER US 2
E	VENTOUX SUD FC M/B 5
F	PERNES ESP 6
G	ST DIDIER US 3
H	VENTOUX SUD FC M/B 6
I	
J	

**POULE 24**

A	AVENIR CLUB AVIGNON 5
B	VILLENEUVE FC 3
C	SORGUES ESP 4
D	LE PONTET US 4
E	AVENIR CLUB AVIGNON 6
F	VILLENEUVE FC 4
G	SORGUES ESP 5
H	LE PONTET US 5
I	SORGUES ESP 6
J	AVIGNON CFC 7

**POULE 25**

A	AVIGNON US 3
B	AVIGNON CFC 4
C	AVENIR CLUB AVIGNON 7
D	MORIERES ACS 3
E	AVIGNON CFC 5
F	AVENIR CLUB AVIGNON 8
G	AVIGNON US 4
H	AVIGNON CFC 6
I	MORIERES ACS 4
J	MORIERES ACS 5

**POULE 26**

A	BARBENTANE O. 3
B	MAILLANE SDE 3
C	NOVES O. 3
D	ST REMY AS 3
E	CHATEAURENARD FA 2
F	BARBENTANE O. 4
G	MAILLANE SDE 4
H	NOVES O. 4
I	CHATEAURENARD FA 3
J	EYRAGUES O. 2

**POULE 27**

A	VELLON SO 3
B	CALAVON FC 4
C	ISLE BC 3
D	CAUMONT F.C 3
E	VELLON SO 4
F	ISLE BC 4
G	CALAVON FC 5
H	CALAVON FC 6
I	CAVAILLON ARC 3
J	CAVAILLON ARC 4
K	FC CHEVAL BLANC 4
L	FA VAL DURANCE 3

**POULE 28**

A	TOUR AIGUES US 4
B	PERTUIS USR 2
C	TOUR AIGUES US 5
D	PERTUIS USR 4
E	TOUR AIGUES US 6
F	TOUR AIGUES US 7
G	
H	
I	
J	

## CATEGORIE U6/U7

<b>Calendrier Prévisionnel U6-U7</b> Saison 2018/2019
--

Date	Forme de pratiques	Date	Forme de pratiques
29/9	Rentrée du Foot	26/1	
6/10		2/2	Plateau 6
13/10	Plateau 1 chez A	9/2	
20/10		16/2	
27/10		23/2	
3/11		2/3	
10/11		9/3	Plateau 7
17/11	Plateau 2 chez B	16/3	
24/11		23/3	Plateau 8
1/12	Plateau 3 chez C	30/3	
8/12		6/4	Plateau 9
15/12	Plateau 4 chez D	13/4	
22/12		20/4	
29/12		27/4	
5/1		4/5	Plateau 10
12/1		11/5	
19/1	Plateau 5 chez E	18/5	Journée Nationale des Débutants

## POULES U7

### POULE 1

A	CAMARET AS 1
B	COURTHEZON SC 1
C	JONQUIERES SC 1
D	LAPALUD US 1
E	BEDARRIDES AS 1
F	CAMARET AS 2
G	COURTHEZON SC 2
H	CAMARET AS 3
I	
J	

### POULE 2

A	MONTEUX O. 1
B	PERNES ESP 1
C	VENTOUX SUD FC M/B 1
D	MALAUCENE RG 1
E	VEDENE AC 1
F	MONTEUX O. 2
G	PERNES ESP 2
H	VENTOUX SUD FC M/B 2
I	MONTEUX O. 3
J	VEDENE AC 2

### POULE 3

A	AVENIR CLUB AVIGNON 1
B	AVIGNON CFC 1
C	AVIGNON OUEST F.C 1
D	
E	
F	AVENIR CLUB AVIGNON 2
G	AVIGNON CFC 2
H	AVIGNON OUEST F.C 2
I	
J	

### POULE 4

A	
B	CAUMONT F.C 1
C	ISLE BC 1
D	CALAVON FC 1
E	CAVAILLON ARC 1
F	CALAVON FC 2
G	CAVAILLON ARC 2
H	ISLE BC 2

### POULE 5

A	TOUR AIGUES US 1
B	PERTUIS USR 1
C	
D	TOUR AIGUES US 2
E	PERTUIS USR 2
F	TOUR AIGUES US 3
G	
H	

### POULE 6

A	MORIERES ACS 1
B	
C	LE PONTET US 1
D	SORGUES ESP 1
E	MORIERES ACS 2
F	
G	LE PONTET US 2
H	SORGUES ESP 2



Suite POULE 4	
I	
J	

Suite POULE 5	
I	
J	

Suite POULE 6	
I	SORGUES ESP 3
J	

## POULES U6

POULE 7	
A	LAPALUD US 3
B	CAMARET AS 4
C	
D	JONQUIERES SC 2
E	LAPALUD US 2
F	CAMARET AS 5
G	
H	
I	
J	

POULE 8	
A	PERNES ESP 3
B	BEDARRIDES AS 2
C	SORGUES ESP 4
D	MORIERES ACS 3
E	LE PONTET US 3
F	SORGUES ESP 5
G	MORIERES ACS 4
H	LE PONTET US 4
I	
J	

POULE 9	
A	BARBENTANE O. 2
B	AVENIR CLUB AVIGNON 3
C	
D	
E	AVIGNON CFC 3
F	BARBENTANE O. 3
G	AVIGNON CFC 4
H	
I	
J	

POULE 10	
A	CAVAILLON ARC 3
B	CALAVON FC 3
C	CAUMONT F.C 2
D	
E	CALAVON FC 4
F	ISLE BC 3
G	
H	
I	
J	

POULE 11	
A	PERTUIS USR 3
B	
C	TOUR AIGUES US 4
D	PERTUIS USR 4
E	TOUR AIGUES US 5
F	TOUR AIGUES US 6
G	
H	
I	
J	

## POULES U6/U7

POULE 12	
A	NYONS FC 1
B	SAHUNE AS 1
C	VAISON O. 1
D	VALREAS US 1
E	VISAN JS 1
F	AUTRE PROVENCE U.S 1
G	VAISON O. 2
H	
I	
J	

POULE 13	
A	BOLLENE RCB 1
B	COMTAT VENAISSIN JS 1
C	R.C PROVENCE 1
D	MONDRAGON MORNAS 1
E	PIOLENC AS 1
F	BOLLENE RCB 2
G	R.C PROVENCE 2
H	MONDRAGON MORNAS 2
I	PIOLENC AS 2
J	

POULE 14	
A	ORANGE FC 1
B	CADEROUSSE US 1
C	ORANGE GRES US 1
D	DENTELLES FC 1
E	JONQUIERES SC 3
F	ORANGE FC 2
G	ORANGE GRES US 2
H	ORANGE GRES US 3
I	CADEROUSSE US 2
J	CADEROUSSE US 3

POULE 15	
A	CAROMB SC 1
B	E.AUBUNE 1
C	SARRIANS COM 1
D	CARPENTRAS F.C. 1
E	ST DIDIER US 1
F	E.AUBUNE 2
G	CARPENTRAS F.C. 2
H	MALAUCENE RG 2
I	
J	

POULE 16	
A	LES ANGLES EMAF 1
B	AVIGNON US 1
C	MONTFAVET SC 1
D	VILLENEUVE FC 1
E	U.S BARTHELASSE 1
F	LES ANGLES EMAF 2
G	AVIGNON US 2
H	VILLENEUVE FC 2
I	AVIGNON US 3
J	MONTFAVET SC 2

POULE 17	
A	ENTRAIGUES FC 2
B	VELLERON SO 1
C	ENTRAIGUES FC 1
D	ALTHEN SC 1
E	ST SAT AVIGNON US 1
F	GADAGNE SC 1
G	GADAGNE SC 2
H	LE THOR U.S 1
I	
J	

POULE 18	
A	MOURIES ENT 1
B	AUREILLE FC 1
C	MAUSSANE ES 1
D	ST JEAN GRES FONTV. 4
E	
F	MOURIES ENT 2
G	ST JEAN GRES FONTV. 5
H	
I	
J	

POULE 19	
A	TARASCON FC 1
B	ST JEAN GRES FONTV. 1
C	ST REMY AS 1
D	MAILLANE SDE 1
E	TARASCON FC 2
F	ST JEAN GRES FONTV. 2
G	ST JEAN GRES FONTV. 3
H	ST REMY AS 2
I	
J	

POULE 20	
A	CHEVAL BLANC FC 1
B	PLAN D'ORGON 1
C	MOLLEGES FC 1
D	ST ANDIOL O. 1
E	C. O. CABANNAIS 1
F	CHEVAL BLANC FC 2
G	PLAN D'ORGON 2
H	C. O. CABANNAIS 2
I	CHEVAL BLANC FC 3
J	EYGALIERES US 1

POULE 21		POULE 22	
A	AV.GOULT ROUSSILLON 1	A	CHATEAURENARD FA 1
B	SUD LUBERON ENT. S. 1	B	EYRAGUES O. 1
C	CUCURON ES 1	C	ROGNONAS SC 1
D	VILLELAURE SOC 1	D	GRAVESON ENT 1
E	PAYS D'APT 1	E	NOVES O. 1
F	SUD LUBERON ENT. S. 2	F	CHATEAURENARD FA 2
G		G	CHATEAURENARD FA 3
H		H	GRAVESON ENT 2
I		I	GRAVESON ENT 3
J		J	NOVES O. 2
		K	BARBENTANE O. 1

## COMMISSION TECHNIQUE

### DISPOSITIF de FORMATION de l'ENCADREMENT des CLUBS, Saison 2018/2019

**Formule (4 jours) : Certificat Fédéral de Football 1 - 2 - 3 - 4 ou**  
**Formule (2 jours) : Module U7 (1 jour) - U9 - U11 - U13 - U15 - U19 - Séniors - GB**

La Commission Technique du District GRAND VAUCLUSE de Football organise des stages de formation aux certificats fédéraux à destination de l'encadrement des clubs sous la forme de stages continus ou sous la forme modulaire.

**Les dates de FORMATION ou les FORMULES sont susceptibles de nouvelles programmations ou de modifications en fonction des possibilités d'organisation, des besoins des clubs, du calendrier régional ou directives de la DTN.**

**Les dates des CERTIFICATIONS (inscription volontaire des candidats) seront proposées pour la validation des formations par la Ligue de la Méditerranée (9 dates dans la saison).**

#### RENSEIGNEMENTS

Après du CTD, Ludovic GRAUGNARD (04 90 80 63 12 / 06 73 86 35 52)  
District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL  
**Clos des bastides – Chemin Bel Air – C.S. 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex**  
Tel : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03 – Mail : [secretariat@grandvaucluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaucluse.fff.fr)

#### INSCRIPTIONS aux formations

Via Site Internet du District

Cliquez sur l'onglet «Technique» → «Formations de cadres» → «Inscriptions»

	Module GB Découverte Ou CFF4 ...	C.F.F.1 ou Module U9 ou Module U11	C.F.F.2 ou Module U13 ou Module U15	C.F.F.3 ou Module U17/U19 ou Module SENIOR
ORGANISATION	Différentes formules pourront être proposées : (4 jours en continu, 2 jours à suivre, 2 journées discontinues, ...). Le nombre de places en formation est limité.			
INSCRIPTIONS	<b>NB : l'entrée en formation est libre.</b> Exemple : je peux commencer par suivre le module U15, puis faire le module U9, puis le module SENIOR, ... ou suivre le CFF3 puis le CFF1.			
CERTIFICATION	<b>Date décalée dans le temps :</b> Le candidat devra se présenter en justifiant de <b>5 séances faites en club dans l'une des catégories concernées</b> par le diplôme visé (validation par tuteur de son choix ayant au minimum le diplôme équivalent à celui visé par le candidat). Il s'inscrit à la certification s'il le souhaite et quand il le souhaite (à condition d'être titulaire de l'attestation complète du certificat demandé). Ex : Attestation U13 et attestation U15 (obtenues en ayant suivi soit 2 modules soit un stage CFF complet) pour présenter le CFF2...			
MODALITÉS d'ÉVALUATION	Les candidats qui s'inscriront aux journées de certification recevront une convocation avec un thème pédagogique de séance à préparer. Ils devront présenter les <u>attestations de formation</u> obtenue à l'issue d'un stage complet ou des modules. Ils seront évalués au cours d'un <u>passage pédagogique</u> en situation puis d'un <u>entretien oral</u> portant sur le dossier présenté (les séances faites en club) et sur les connaissances.			

### PLANNING FORMATIONS de CADRES 2018-2019

Dates	COÛT FORMULE	Type de Formation	Lieux	Objectifs des formations	Conditions d'inscription (dès la mise en ligne des formations sur Internet)
1er Novembre 2018	25 euros ½ Pension	Module U7 1 jour		Module U7 Catégories : U6 et U7 Etre en capacité de :	Module U7 Etre âgé de 18 ans

26.27.29.30 Novembre 2018	160 euros ½ Pension	<b>CFF2 2x2 jours</b>	Secteur centre et nord	Prendre un groupe en main et d'animer une séance de découverte au sein d'une école de foot, dans un cadre pré-défini	Etre licencié FFF <b>Inscription via site Internet du District</b>
19 Décembre 2018	25 euros ½ Pension	<b>Module Animatrice</b>	Carpentras	<b>Module U9</b> Catégories : U8 et U9 Etre en capacité de : Prendre un groupe en main et d'animer une séance d'éveil au sein d'une école de foot, dans un cadre pré-défini	<b>Module U9</b> Etre âgé de 15 ans minimum Etre licencié FFF <b>Inscription via site Internet du District</b>
7.8.10.11 Janvier 2019	160 euros ½ Pension	<b>CFF1 4 jours</b>	District Grand Vaucluse	<b>Module U11</b> Catégorie : U10 et U11 Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour la catégorie U11 et d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans la catégorie d'âge concernée.	<b>Modules U11/U13/U15/ CFF1/CFF2/CFF3/ GB découverte</b> Etre âgé de 16 ans minimum Etre licencié FFF <b>Inscription via site Internet du District</b>
28.29.31 Janvier et 01.Février 2019	160 euros ½ Pension	<b>CFF3 2 x 2 jours</b>	Secteur centre et nord	<b>CFF1</b> Catégories : U9 à U11 Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour les catégories du foot d'animation, d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans les catégories d'âge concernées.	<b>Module U13</b> Catégorie : U13 (11/12 ans) Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour la catégorie U13 et d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans la catégorie d'âge concernée.
9 Février 2018	25 euros ½ Pension	<b>Module U7</b>		<b>Module U15</b> Catégorie : U 15 (13/14 ans) Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour la catégorie U15 et d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans la catégorie d'âge concernée.	<b>Module U9</b> Etre âgé de 16 ans minimum Etre licencié FFF <b>Inscription via site Internet du District</b>
4 et 5 Mars 2019	80 euros ½ Pension	<b>Module U13 2 jours</b>	Secteur sud	<b>CFF2</b> Catégories : U13 à U15 (11 ans à 14 ans) Etre en capacité de : Définir une méthode d'entraînement au sein d'un club dans le cadre de la préformation D'entraîner des groupes de jeunes D'assumer le rôle de responsable de la catégorie	<b>Module U15</b> Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour la catégorie U15 et d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans la catégorie d'âge concernée.
7 et 8 Mars 2019	80 euros ½ Pension	<b>Module U15 2 jours</b>	Secteur sud	<b>CFF3</b> Catégories : U17.U19 à Séniors Etre en capacité de : Définir une méthode d'entraînement au sein d'un club dans le cadre du foot de formation et séniors D'entraîner des groupes d'adultes D'assumer le rôle de responsable de la catégorie	<b>Module U11</b> Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour la catégorie U11 et d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans la catégorie d'âge concernée.
25 et 26 Mars 2019	80 euros ½ Pension	<b>Module U9 2 jours</b>	Secteur sud		<b>Module U13</b> Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour la catégorie U13 et d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans la catégorie d'âge concernée.
28 et 29 Mars 2019	80 euros ½ Pension	<b>Module U11 2 jours</b>	Secteur sud		<b>Module U15</b> Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour la catégorie U15 et d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans la catégorie d'âge concernée.
1.2.4.5 Avril 2019	160 euros ½ Pension	<b>CFF3 2 X 2 jours</b>	Secteur sud		<b>Module U11</b> Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour la catégorie U11 et d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans la catégorie d'âge concernée.
6.7.9.10 Mai 2019	160 euros ½ Pension	<b>CFF2 2 x 2 jours</b>	Secteur centre		<b>Module U13</b> Etre en capacité de : Fixer des objectifs définis pour la catégorie U13 et d'organiser, animer une séance, de conduire une séance dans la catégorie d'âge concernée.

**Certifications prévues dans le Grand Vaucluse : 16 Novembre 2018 - 01 Mars 2019 - 17 Mai 2019**

## INFO PRATIQUE

### LICENCE(S) « EDUCATEURS »

Vous avez la possibilité de demander une licence « spécifique » pour vos éducateurs en début de saison.  
Vous pourrez cocher la case sur le bordereau de demande pour la licence correspondant à :

- **ANIMATEUR FEDERAL** (attestations de modules),
- **EDUCATEUR FEDERAL ou TECHNIQUE REGIONAL ou TECHNIQUE NATIONAL** (diplômes reconnus).

ANIMATEUR FÉDÉRAL *	EDUCATEUR FÉDÉRAL	TECHNIQUE RÉGIONAL	TECHNIQUE NATIONAL
- module U9 et/ou U11 - module U13 et/ou U15 - module U17.19 et/ou Séniors - module Gardien de but - module Beach Soccer - module U6/U7 - module handicap - module Futsal	- initiateur 1 - initiateur 2 - animateur sénior - C.F.F 1, C.F.F 2 ou C.F.F 3 <b>Certifié</b>	- BEES 1 - Brevet de Moniteur de Football (BMF) - Brevet d'Entraîneur Football (BEF)	Diplôme d'Entraîneur de Football (DEF) - Diplôme d'Entraîneur Supérieur (DES)

## **« LES ESPOIRS DU FOOTBALL »**

**Une des étapes de la formation de la joueuse ou du joueur**

La Commission Technique vous informe des actions fédérales mises en place concernant l'**Evaluation**, l'**Observation**, la **Détection**, le **Perfectionnement** et la **Sélection** pour les joueuses et joueurs concernés par les catégories d'âge suivantes.

### **Catégories concernées :**

Garçons : U13 /U14 /U15/ U16,

Filles : U13 /U14 /U15.

**Objectifs de l'opération :****DÉTECTER / ORIENTER / ACCOMPAGNER / FORMER / SÉLECTIONNER**

- Permettre la promotion des jeunes joueurs(ses), de tous(tes) les jeunes joueurs(ses),
- Confronter les meilleurs(es) entre eux(elles) (*émulation, évaluation, ...*),
- Renforcer le niveau technique,
- Enrichir les connaissances en terme de principes de jeu,
- Renforcer les qualités psychologiques (*comportement, compétitivité, ...*),
- Favoriser la préparation de l'élite départementale (*vers l'élite régionale, puis nationale*),
- Favoriser l'orientation des meilleurs(es) vers les structures d'accès au haut niveau, (*Pôles Espoirs, Pôle France, Sections «Elite», Centre Formation, clubs de haut niveau ...*).

**TOUS LES CLUBS SONT TENUS DE PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE DÉTECTIONS****Lien**

- Planning des DÉTECTIONS Garçons
- Planning des DÉTECTIONS Filles
  
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U13,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U14,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U15,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U16,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS filles U15,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS filles U14,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS filles U13.
  
- Grilles des procédures d'organisation par catégories (ajustement possible en fonction des catégories d'âge, du nombre de joueurs, des conditions d'organisation ...), elles concernent les garçons et s'appliquent aussi au niveau des filles (même si le calendrier est différent) dans les objectifs et les modalités de travail.

## OPERATION « LES ESPOIRS DU FOOTBALL » GARÇONS (U13-U14) OPERATION DE DÉTECTIONS GARÇONS (U15-U16)

*Détection / Accompagnement / Perfectionnement / Évaluation / Sélection 2018/2019*

**Programme d'évaluation et de détection des jeunes joueurs des catégories U13 à U16 dans le cadre du P.P.F. (Plan de Formation Fédéral).**

**Action menée en 3 temps :**

- Évaluation dans les clubs (fiche à retourner au District),
- Regroupement au niveau départemental (sur convocation),
- Regroupement au niveau régional (sur convocation).

	<b>1<sup>ère</sup> Phase</b>	<b>2<sup>ème</sup> Phase</b>	<b>3<sup>ème</sup> Phase</b>
<b>U13</b> 12 ans  &  Pôle Espoirs	<b><u>Détection dans les clubs</u></b>  <i>Propositions clubs + observations matchs</i>  <i>Retour fiche au District avant le 18 Octobre 2018</i>	<b><u>Détection / Observation District</u></b> (Convocation District)  <u>Dates rassemblements et détections :</u> 14 novembre 2018 28 novembre 2018 12 décembre 2018 09 janvier 2019 16 janvier 2019 23 janvier 2019  Retour liste Pôle Espoir : 28 janvier 2019  <u>Dates CPS :</u> 27 février - 03 avril 2019 15 mai - 12 juin 2019	<b><u>Détection / Observation Ligue</u></b> (Convocation Ligue)  <u>1<sup>er</sup> Rassemblement Stages Interdépartementaux :</u> Stage 1 18/19 Février 2019 Stage 2 20/21 Février 2019  Stage 22/23 Février 2019  <u>2<sup>ème</sup> rassemblement Journée Régionale :</u> Merc. 03 Avril 2019  Stage Probatoire Pôle Du 8 au 10 Mai 2018

	1ère Phase	2ème Phase	3ème Phase
U14 13 ans	<p><b><u>Détection dans les clubs</u></b></p> <p><i>Propositions clubs + observations matchs</i></p> <p>Retour fiche au District avant le : 23 Novembre 2019</p>	<p><b><u>Détection / Observation District</u></b> (Convocation District)</p> <p><u>Dates rassemblements et détections :</u> 22 et 23 Octobre 2018 (gpe n-1) 19 Décembre 2018 (gpe n-1)</p> <p><u>Dates CPS :</u> 30 janvier 2019 20 mars 2019 24 avril 2019 29 mai 2019</p>	<p><b><u>Détection / Observation Ligue</u></b> (Convocation Ligue)</p> <p><u>CPS :</u> Mercredi 23, 24 et 25 Octobre 2018 Mercredi 09 et 16 Janvier 2019</p> <p><u>Rassemblement Régional :</u> Mercredi 06 Mars 2019</p> <p><u>Stage Ligue :</u> Du 16 au 18 Avril 2019</p> <p><u>Match Amical :</u> Mercredi 15 Mai 2019</p> <p><u>Stage Inter Ligues :</u> du 18 au 20 Juin 2019</p>
	<b>1ère Phase</b>	<b>2ème Phase</b>	<b>3ème Phase</b>
U15 14 ans	<p><b><u>Détection dans les clubs</u></b></p> <p><i>Propositions clubs + observations matchs</i></p> <p>Retour fiche au District avant le 14 Sept 2018</p>	<p><b><u>Détection / Observation District</u></b> (Convocation District)</p> <p><u>Dates rassemblements et détections :</u> 3 octobre 2018 (gpe n-1) 10 octobre 2018 17 octobre 2018</p> <p><u>Stage départemental :</u> 29-30-31 octobre 2018</p> <p><u>Match de préparation :</u> 7 novembre 2018 21 novembre 2018</p> <p><u>Rencontres Inter Districts :</u> (Convocation District) 5 décembre 2018</p>	<p><b><u>Détection / Observation Ligue</u></b> (Convocation Ligue)</p> <p><u>Rassemblement Rég.1 :</u> 05 Janvier 2019</p> <p><u>Rassemblement Rég.2:</u> 02 Février 2019</p> <p><u>Stage Régional :</u> Avenir : 12 au 14 Février 2019 Elite : 19 au 21 Février 2019</p> <p><u>Matches amicaux Elite / Avenir :</u> Mercredi 13 Mars 2019 Mercredi 27 Mars 2019</p> <p><u>Stage Inter Ligues :</u> Elite : 09 au 12 Avril 2019 Avenir : 16 au 19 Avril 2019</p>
U16 15 ans	<p><b><u>Détection dans les clubs</u></b></p> <p><i>Propositions clubs + observations matchs</i></p> <p>Retour fiche au District avant le : 10 Sept. 2018</p>	<p><b><u>Détection / Observation District</u></b> (Convocation District)</p> <p><u>Dates détections ou observations matchs</u> 26 septembre 2018 + observations matchs Août / Septembre</p>	<p><b><u>Détection / Observation Ligue</u></b> (Convocation Ligue)</p> <p><u>Journée régionale :</u> Mercredi 29 Août 2018 Mercredi 26 Sept. 2018</p> <p><u>Stage Ligue :</u> 29 au 31 Octobre 2018</p> <p><u>Matches amicaux :</u> Mercredi 12 Déc. 2018 Mercredi 30 Janvier 2019</p> <p><u>Stage Inter Ligues :</u> Du 19 au 21 Février 2019</p>

**CALENDRIER PREVISIONNEL**

	<b>1<sup>ère</sup> phase</b>	<b>2<sup>ème</sup> phase</b>	<b>3<sup>ème</sup> phase</b>
<b>U15 14 ans (2004)</b>  <b>Rassemblement Interdistricts</b>	<b><u>Détection dans les clubs</u></b>  <i>Retour fiche au District avant le 14 Sept. 2018</i>  <i>Propositions clubs et listing connus saison précédente</i>	<b><u>Détection / Observation District</u></b> (convocation District)  03 Octobre 2018 (Gpe U14 n -1)  10 Octobre 2017  17 Octobre 2017  <u>Stage Départemental</u>  29-30-31 oct 2018  <u>Match amical (à confirmer)</u>  7 Novembre 2018  21 Novembre 2018	<b><u>Observation Ligue</u></b>  <u>Match Interdistricts</u> 05 décembre 2018 vs Provence  <u>Journées Ligue</u>  05 Janvier 2019  02 Février 2019  <u>Stage élite/avenir</u>  12 au 14 février 2019  19 au 21 février 2019  <u>Matches amicaux : élite/avenir</u>  13 et 27 Mars 2019  <b><u>Rassemblement Inter Ligue U15</u></b>  16 au 19 Avril 2019

Ce document fait office de **convocation officielle**, et d'information pour les clubs **qui doivent en avvertir leurs joueurs.**  
**Cette convocation prime sur toute autre action (match amical, détection club pro ...).**

En cas d'empêchement d'un de vos joueurs ou pour toute absence, nous vous demandons de **suivre la procédure** suivante :

1/ Prévenir le responsable de l'action (CTD) 04 90 80 63 12 / 06 73 86 35 52,

2/ Faire suivre un justificatif précisant les raisons d'absence en joignant les pièces en votre possession (certificat médical ....).

En cas de non respect de la procédure, la commission technique pourra informer le Comité Directeur l'autorisant à appliquer les règlements sportifs.

## OPÉRATION « ESPOIRS DU FOOTBALL » U15 NÉS EN 2003 Evaluation et Détection

Suite aux divers rassemblements et observations de matchs, nous vous communiquons la liste des joueurs convoqués dans la catégorie U15 pour un **STAGE de Perfectionnement** :

**LUNDI 29/10 (journée),  
MARDI 30/10 (Journée),  
MERCREDI 31/10 (Après-midi).**

Sans Hébergement – ½ Pension lundi et mardi - (Repas pris en charge par District)

**RDV :**

le 29/10 à 9h00 au stade de la Souvine.à MONTFAVET (district grand vaucluse) - Dislocation à 17h00

le 30/10 à 9h00 au stade de la Souvine à MONTFAVET (district grand vaucluse) - Dislocation à 17h00

le 31/10 à 13h30 au stade St Hilaire à MONTEUX (synthétique, match amical)- Dislocation à 17h30

**Le joueur doit être muni de :**

- **l'autorisation parentale et du règlement intérieur à télécharger et/ou à récupérer au club)**
- **la photocopie de sa carte d'identité nationale ou son passeport**
- **ses équipements sportifs, venir en survêtement club (prévoir douche sur place), sa gourde individuelle**

Entre parenthèse clubs précédents

**US LE PONTET**

**BACH Giani** (BEDARRIDES AS – VEDENE AC)

**BEKHTI Mathys** (ST LAURENT DES A - NIMES - AVIGNON)

**CHBOUK Hassan** (LES ANGLES EMAF – VEDENE AC – LE PONTET GD AV. 84 – VEDENE AC)

**JHILAL Ayoub** (CAMARET AS - RC PROVENCE)

**PEYRON Alex** (SARRIANS COM – E. AUBUNE – DENTELLES FC - AVIGNON)

**RAZAFIMAHASAHY Jordan** (ST LAURENT DES A – NIMES – AVIGNON - KOUROU)

**ARC CAVAILLON**

**SEBBAN PIVIN Nathan** (LAMBESC)

**AS ST REMY**

**BEN MALEM Yanis** (TAVEL - AVIGNON – ORANGE – ST REMY AS)

**AVIGNON AC**

**ACHOUR Wassim**

**DAHAK Amine** (CAVAILLON ARC)

**DEVERGNE Tom** (VEDENE AC – PONTET GD AV. 84)

**DJOUAHIR Enzo** (TAVEL – AVIGNON – ORANGE)

**EL HASSANI Samir**

**GARCIA Riad** (CAVAILLON ARC)

**GUERLESQUIN Lucas** (NOVES O. – ST REMY AS)

**LABRIKI Anass** (SORGUES ESP)

PASCAL Noah (CHEVAL BLANC FC)  
 SINARD Quentin (ENTRAIGUES)

**O.MONTEUX**

EL YAGOUBI Ebrahim (APT – CALAVON FC)  
 SERRIES Colin  
 SERRIES Tom  
 ITIER Tino (CAMARET AS)

**AC VEDENE**

AGUILAR Samuel (PERNES ASP – ST DIDIER US)  
 EL MARDI Hazedine (ORANGE – BAGNOLS)  
 GALLEY Lucas (PERNES ESP - ST DIDIER US)  
 MORETTI Hadrien (MOLLEGES FC – BCI)  
 MARRE Esteban (VEDENE AC – PONTET GD AV. 84)

Ce document fait office de **convocation officielle**, et d'information pour les clubs **qui doivent en avvertir leurs joueurs**.  
**Cette convocation prime sur toute autre action (match amical, détection club pro ...).**

En cas d'empêchement d'un de vos joueurs ou pour toute absence, nous vous demandons de **suivre la procédure** suivante :

1/ Prévenir le responsable de l'action (CTD) 04 90 80 63 12 / 06 73 86 35 52,

2/ Faire suivre un justificatif précisant les raisons d'absence en joignant les pièces en votre possession (certificat médical ....).

En cas de non-respect de la procédure, la commission technique pourra informer le Comité Directeur l'autorisant à appliquer les règlements sportifs.

## OPERATION « LES ESPOIRS DU FOOTBALL » FILLES (U13 A U15)

### Détection / Perfectionnement / Évaluation / Sélection

Programme d'évaluation et de détection des jeunes joueuses des catégories U13 à U15 dans le cadre du PPF (Plan de Performance Fédéral).

**Action menée en 3 temps :**

- Evaluation dans les clubs (fiche à retourner au District),
- Regroupement au niveau départemental (sur convocation),
- Regroupement au niveau régional (sur convocation).

	1ère phase	2ème phase	3ème phase
<b>U13 Filles</b> (2006)	<b><u>Evaluation</u></b> <b><u>dans les clubs</u></b>  <i>Propositions clubs</i>  <i>Retour fiche au District</i> <i>avant le :</i> <i>22 Octobre 2018</i>	<b><u>Détection /</u></b> <b><u>Observation District</u></b> (Convocation District)  <u>Dates rassemblements</u> <u>et détections :</u> 7 Novembre 2018 16 Janvier 2019 27 Mars 2019 15 Mai 2019	
<b>U14 Filles</b> (2005)	<b><u>Evaluation</u></b> <b><u>dans les clubs</u></b>  <i>Propositions clubs</i>  <i>Retour fiche au District</i> <i>avant le :</i> <i>24 Septembre 2018</i>	<b><u>Détection /</u></b> <b><u>Observation District</u></b> (Convocation District)  <u>Dates rassemblements</u> <u>et détections :</u> 10 Octobre 2018 12 Décembre 2018 3 Avril 2019  <u>Stage départemental</u> 19 et 20 Février 2019	<b><u>Détection /</u></b> <b><u>Observation Ligue</u></b> (Convocation Ligue)  <u>Stage Ligue :</u> 10 au 12 Avril 2019  <u>Stage Inter Ligues :</u> 18 au 20 Juin 2019
<b>U15 Filles</b> (2004)	<b><u>Evaluation</u></b> <b><u>dans les clubs</u></b>  <i>Propositions clubs</i>  <i>Retour fiche au District</i> <i>avant le :</i> <i>10 Septembre 2018</i>	<b><u>Détection /</u></b> <b><u>Observation District</u></b> (Convocation District)  <u>Dates rassemblements</u> <u>et détections :</u> 26 Septembre 2018 17 Octobre 2018 21 Novembre 2018  <u>Stage départemental</u> 29 au 31 Octobre 2018  <u>Match Inter districts</u> 5 Décembre 2018	<b><u>Détection /</u></b> <b><u>Observation Ligue</u></b> (Convocation Ligue)  <u>Stage Ligue :</u> 3 au 5 Janvier 2019 12 au 14 Fév. 2019  <u>Matchs amicaux :</u> 6 Mars 2019 20 Mars 2019  <u>Stage Inter Ligues :</u> 16 au 19 Avril 2019

## OPÉRATION « ESPOIRS DU FOOTBALL » U15 FILLES (nées en 2004) Évaluation et Détection

Un stage de perfectionnement aura lieu les **Mardi 30 Octobre (toute la journée) et Mercredi 31 Octobre (après-midi)** regroupant les joueuses issues des clubs du District.

**Lieu du stage :**

Complexe de la Souvine – Route de Bel Air - Montfavet (derrière Auchan Mistral 7).

Le repas du mardi midi est pris en charge par le district.

**Les joueuses doivent être munies de leur équipement sportif, d'une gourde individuelle, de l'autorisation parentale et du règlement intérieur.**

Cette liste fait suite aux propositions des clubs, observations de matchs et aux listings de joueuses connues de la saison précédente.	
<p><b><u>US CADEROUSSE</u></b> ARNOUX Margot</p> <p><b><u>FCF MONTEUX</u></b> HADJADJI Sheryne HENRIQUEL Hylona (GB) RAHHAT Sarah SILVANO Juliette</p> <p><b><u>JS COMTAT VENAISSIN</u></b> MANIFACIER Manon</p> <p><b><u>FC MOLLEGES</u></b> PINGUET Alyssa</p> <p><b><u>SC COURTHEZON</u></b> BERTHELET Alicia GIRIN Bertille FARENG Fany</p>	<p><b><u>VENTOUX SUD FC</u></b> BOUISSON Camille</p> <p><b><u>AC AVIGNON</u></b> LAADISSI Hanae PLAUCHUT Morgane JUSTON Océane JUSTON Marine (GB)</p> <p><b><u>USR PERTUIS</u></b> BARLES Manon</p> <p><b><u>VAISON FF</u></b> GUIDICELLI SENDRA Carla</p> <p><b><u>US TOUR AIGUES</u></b> PERRIN Paola (GB)</p>

Ce document fait office de **convocation officielle**, et d'information pour les clubs **qui doivent en avvertir leurs joueuses. Cette convocation prime sur toute autre action (match amical, entraînement...).**

En cas d'empêchement d'une de vos joueuses ou pour toute absence, nous vous demandons de **suivre la procédure** suivante :

1/ Prévenir la responsable de l'action CHAMBON Claire (CTD DAP) au 06 73 86 35 51,

2/ Faire suivre un justificatif précisant les raisons d'absence en joignant les pièces en votre possession (certificat médical ....).

En cas de non-respect de la procédure, la commission technique pourra informer le Comité Directeur l'autorisant à appliquer les règlements sportifs.

## OPERATION « ESPOIRS DU FOOTBALL » U13 FILLES (Nées en 2006) Evaluation et Détection

Nous vous communiquons la liste des joueuses convoquées pour un centre de perfectionnement le :

**Mercredi 7 Novembre 2018 de 14h30 à 17h00,  
Au Stade Nardini  
200 Avenue des Lucines - Quartier de Sèves  
84320 ENTRAIGUES**

**RDV à 14h15 muni de ses équipements (protèges tibia obligatoire) et de sa gourde individuelle.**

<p><b><u>FOOTBALL CADENET LUBERON</u></b> FRANCO Lucie</p> <p><b><u>O. ST ANDIOL</u></b> CHORLIET Ninon DALMAS Léa ROUBAUD Marine YERNAUX Serena</p> <p><b><u>US CADEROUSSE</u></b> BENOIT BLANC Noélise SABAT Alyssia TERESZKO Mélanie</p> <p><b><u>SC COURTHEZON</u></b> GOUDET Leslie GOUDET Noémie HURET PETRANTONI Lyna POMMEREUL Clélia WAGNER Emmeline</p> <p><b><u>O. MONTEUX</u></b> PEYRON Madeleine</p>	<p><b><u>RG MALAUCENE</u></b> BUCH Carla</p> <p><b><u>US TOURAIN</u></b> CASSIO DEL GIACCO Flora</p> <p><b><u>SO VELLERON</u></b> VAN DEN BRANDE Elsa</p> <p><b><u>FA CHATEAURENARD</u></b> EL KHADFI Amira</p> <p><b><u>ESP. PERNES</u></b> BONJEAN Elisa</p> <p><b><u>FC CARPENTRAS</u></b> MAILLARD Elvira</p> <p><b><u>JS VISAN</u></b> PADAVANO Justine</p> <p><b><u>US GRES ORANGE</u></b> MACRET Lalie</p>
--	---



Ce document fait office de **convocation officielle**, et d'information pour les clubs **qui doivent en avertir leurs joueuses. Cette convocation prime sur toute autre action (match amical, entraînement...).**

En cas d'empêchement d'une de vos joueuses ou pour toute absence, nous vous demandons de **suivre la procédure** suivante :

1/ Prévenir la responsable de l'action CHAMBON Claire (CTD DAP) au 06 73 86 35 51,

2/ Faire suivre un justificatif précisant les raisons d'absence en joignant les pièces en votre possession (certificat médical ....).

En cas de non-respect de la procédure, la commission technique pourra informer le Comité Directeur l'autorisant à appliquer les règlements sportifs.

## **COMMISSION DES TERRAINS**

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### **Réunion du Jeudi 18 Octobre 2018**

**Présents** : MM. RIPPERT (Président), LOPEZ, BERTHELOT, CAZEAUX, LECELLIER.

**Excusé(s)** : MM. STORCK, CORBIERE.

### **ORDRE DU JOUR**

Lecture et traitement des courriers.

### **CORRESPONDANCE(S)**

**ENTRAIGUES** : Rapport d'accélérométrie du stade synthétique Nardini 2.

**TAILLADES** : Confirmation du changement de nom du stade municipal par Jean BLANC.

**LIGUE MEDITERRANEE** : Rapport sur l'état des vestiaires du stade Dulcy d'AVIGNON.

### **COURRIER(S) ENVOYE(S)**

**LIGUE** : Demande de modification de Foot 2000 suite au changement de nom du stade municipal des Taillades par Jean BLANC.

**AVIGNON** : Rapport sur l'état des vestiaires du stade Dulcy d'AVIGNON.

**NOVES** : Rendez-vous le Jeudi 25 Octobre à 14h00 pour pose de bancs de touche au stade Bonpas.

*A L'ECOUTE DES CLUBS ET DES AMICALES*

**INFORMATION IMPORTANTE**

**Merci d'informer le District lorsque vos annonces sont pourvues**

**Le club de MAILLANE SDE recherche des JOUEURS U12/U13**

Le club de MAILLANE SDE recherche des joueurs pour sa catégorie U12/U13 (2006/2007)

Pour tous renseignements, contacter **RICARD Thierry** au **06-29-35-11-38**.

Le 05/10/2018